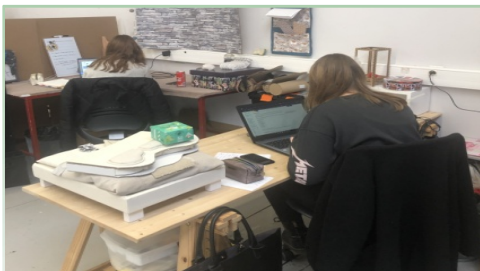




Verser la taxe d'apprentissage (TA) au Lycée Bonaparte-Autun

C'est participer à la formation de plus de 660 jeunes et futurs collaborateurs de votre entreprise dans les domaines de l'industrie, du bois, et des métiers d'art



Une taxe d'apprentissage utilisée pour l'achat de matériels en adéquation avec le monde de l'entreprise notamment :

- Imprimantes 3 D, traceurs
- Logiciel professionnels
- Systèmes automatisés
- Machines à bois
- Matières d'œuvre
- Installation, maintenance des parcs machines
- Outillage électroportatifs

Pour nos filières en initial, apprentissage, formation continue :

- Voie générale, et technologique (SI)
- Voie professionnelle, (CAP, bac pro)
- BTS Développement réalisation Bois
- BTS Etude et Réalisation Agencement
- DN MADE « ARTS DE L'ASSISE »

Nouvelles modalités de versement de la TA pour un bénéficiaire au Lycée Bonaparte :

-Pour la partie « Barème ou solde de la Taxe d'Apprentissage » 13% versés en direct aux établissements de votre choix, pour le lycée Bonaparte code UAI 0710001r, vous pouvez établir un chèque à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Bonaparte ou utiliser le RIB ci-dessous. Ce versement doit être effectué entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin



Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	71000	00001001910	30	TPMACON

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1710	0000	0010	0191	030	BIC (Bank Identifier Code)
							TRPUFRP1